

## Bulletin Mise à jour OEE (2013)

---

### Voici quelques-unes des mises à niveau qui seront apportées aux Outils électroniques d'expédition au mois de septembre 2013 :

#### Version en ligne des OEE – La version DD seulement des OEE sera abandonnée en janvier 2014

Nous procédons à la simplification des options de saisie de commande et nous abandonnons la version DD seulement des OEE à compter du 13 janvier 2014. Après cette date, vous devrez utiliser l'[application Cibleur précis](#), la [version en ligne des OEE](#) ou la [version 2.0 des OEE](#) pour préparer vos documents d'expéditions.

#### OEE 2.0 – Mises à jour du service Médiaposte sans adresse

- **Fenêtre de couverture de livraison**  
La liste de sélection de la zone géographique affiche automatiquement la zone de couverture en fonction de votre sélection.
- **Nouveau bouton « Modifier » dans l'onglet « Examiner le plan de dépôt »**  
Vous pouvez maintenant modifier les renseignements sur les installations de livraison en cliquant sur le nouveau bouton « Modifier » ou en cliquant deux fois sur la ligne.

#### OEE 2.0 – Augmentation de la taille des fichiers de mise à jour

La taille des fichiers de mise à jour de la version 2.0 des OEE est passée de 16 Mo à 47 Mo. Par conséquent, le téléchargement des mises à jour pourrait prendre plus de temps.

#### OEE 2.0 et OEE en ligne – Mise à jour du texte des aperçus de la Déclaration de dépôt et du manifeste

Le texte de la partie inférieure des aperçus de la Déclaration de dépôt et du manifeste a été mis à jour pour inclure les procédures pertinentes à suivre pour transmettre une commande avant son dépôt à Postes Canada.

#### Nouveau texte de l'aperçu de la DD :

*Veillez vous assurer de l'exactitude de la déclaration avant de la transmettre à Postes Canada.*

*Cet aperçu ne devrait servir qu'à des fins d'examen et de correction. Il ne remplace pas la Déclaration de dépôt, qui doit accompagner l'envoi que vous remettez à Postes Canada.*

*La DD électronique doit être transmise à Postes Canada avant le dépôt ou le ramassage de l'envoi. Une copie imprimée de la DD doit accompagner le premier dépôt de l'envoi.*

*Le non-respect de cette procédure pourrait se traduire par des frais supplémentaires ou un retard de traitement.*

*Veillez consulter le texte d'aide des OEE pour obtenir des directives sur la transmission d'une DD.*

#### Nouveau texte de l'aperçu du manifeste :

*Veillez vous assurer de l'exactitude de ce qui suit avant de le transmettre à Postes Canada.*

Cet aperçu ne devrait servir qu'à des fins d'examen et de correction. Il ne remplace pas le manifeste qui doit accompagner votre envoi à un centre de dépôt de Postes Canada.

Le manifeste électronique doit être transmis à Postes Canada le jour même, avant le dépôt ou le ramassage de l'envoi. Tous les articles doivent correspondre à un manifeste.

Le non-respect de cette procédure pourrait se traduire par un droit supplémentaire.

Veillez consulter le texte d'aide des OEE pour obtenir des directives sur la transmission d'un manifeste.

## Les mises à jour qui ont été apportées aux outils d'expédition en juin 2013 comprennent les éléments suivants :

### Codes à barres réservés à l'usage interne ajoutés aux services *Petit paquet*<sup>MC</sup>

À compter du 17 juin 2013, les articles des services *Petit paquet par avion — É.-U.* et *Petit paquet par avion — International* contiendront des codes à barres. Ces codes à barres sont réservés à l'usage interne de PostesCanada et ne permettent pas de effectuer un repérage.

### Nouveau tarif réduit pour les membres du programme *Entrepreneur* qui utilisent le service *Médiaposte sans adresse*<sup>MC</sup>

Les membres du programme *Entrepreneur* recevront un rabais de 5% sur le tarif non contractuel du service *Médiaposte sans adresse*. Ce changement s'applique aux commandes créées à l'aide de nos Outils électroniques d'expédition et de l'application Cibleur précis.

### Nouveaux liens pour les rapports d'OEE en ligne

Si vous avez mis le lien pour les rapports d'OEE en ligne en signet (OEE 2.0, OEE en ligne ou Saisie d'une commande express), veuillez noter que les liens ont changé comme suit:

Ancien lien de production de rapports des OEE	Nouveau lien de production de rapports des OEE
<a href="https://est-oeo.canadapost-postescanada.ca/consolidatedreports/reportLanding.jsp?LOCAL=fr">https://est-oeo.canadapost-postescanada.ca/consolidatedreports/reportLanding.jsp?LOCAL=fr</a>	<a href="https://est.canadapost.ca/consolidatedreports/reportLanding.jsp?LOCALE=fr">https://est.canadapost.ca/consolidatedreports/reportLanding.jsp?LOCALE=fr</a>

### Réduction du rabais à l'automatisation pour l'expédition électronique

À compter du 17 juin 2013, nous diminuerons la réduction à l'automatisation que nous offrons aux clients des services de colis qui se servent des Outils électroniques d'expédition.

Le programme a été lancé en 2004 afin d'aider les entreprises à adopter des procédés de traitement des commandes électroniques. Étant donné que la plupart de nos clients utilisent maintenant cette option, nous diminuerons le taux initial de la prime.

## Voici quelques-unes des mises à niveau qui seront apportées aux Outils électroniques d'expédition en avril 2013 :

### Toutes les versions des OEE refléteront les nouvelles pratiques de dépôt du courrier de Postes Canada

Le 15 avril, lorsque vous utiliserez les OEE de Postes Canada, vous remarquerez certaines améliorations, notamment lorsque vous choisissez votre lieu de dépôt du courrier. Pour obtenir des renseignements détaillés sur les pratiques de dépôt du courrier, veuillez visiter le site Web [www.postescanada.ca/lieuxdedepot](http://www.postescanada.ca/lieuxdedepot)

**Voici ce que vous devriez savoir au sujet des autres changements qui seront apportés aux OEE le 15 avril :**

- Si, dans les OEE, vous avez recours à des préférences sauvegardées, à des modèles de commande ou à des profils pour créer des commandes, toute référence à des lieux de dépôt qui pourraient être désuets ou incompatibles aux pratiques de dépôt du courrier déclenchera l'envoi d'un message d'erreur. La liste des lieux de dépôt que vous avez sauvegardée s'affichera alors pour vous permettre d'apporter les mises à jour nécessaires. Ainsi, vous serez toujours dirigé vers les lieux de dépôt pertinents.
- Une nouvelle case à cocher appelée **Mes envois sont ramassés par Postes Canada** sera ajoutée à l'écran de sélection du lieu de dépôt des OEE pour les services pertinents. Si, en temps normal, Postes Canada ramasse vos commandes, cochez cette case pour éviter d'avoir à saisir un lieu de dépôt. **Il est à noter que la sélection de cette case ne donne pas lieu à la création d'une demande de ramassage. Vous devez continuer à prendre les mesures nécessaires pour la cueillette selon le procédé actuel.**
- Si, pour votre commande préparée à l'aide des OEE, vous sélectionnez la machine à affranchir comme mode de paiement, vous devrez saisir votre numéro de machine à affranchir à sept chiffres. Votre numéro de machine à affranchir se trouve sur l'empreinte d'affranchissement à côté du code à barres; vous pouvez également l'obtenir en communiquant avec votre fournisseur de machines à affranchir. Afin d'éviter d'avoir à saisir votre numéro de machine à affranchir pour chaque commande, vous pouvez l'indiquer dans la section des renseignements sur l'expéditeur ou dans celle se rapportant aux modèles.

**Numéro de machine à affranchir à sept chiffres**



**Voici quelques-unes des mises à niveau qui seront apportées aux Outils électroniques d'expédition en janvier 2013 :**

- **Améliorations apportées aux OEE en ligne**  
Plusieurs mises à niveau ont été apportées aux OEE en ligne. [Voir les détails.](#)
- **Nouveau service d'expédition**  
Le service *Paquet repérable*<sup>MC</sup> est un nouveau service d'expédition de petits articles légers pesant jusqu'à 1 kg à destination des États-Unis et vingt destinations internationales.

- Livraison en quatre à sept jours aux États-Unis et en six à dix jours à l'échelle internationale.
- Une confirmation de livraison et la possibilité de repérer vos articles en ligne.
- Couverture pour perte ou dommages jusqu'à concurrence de 100 \$.
- Livraison aux cases postales (là où ce service est offert).
- **Retrait de la couverture-responsabilité de base (jusqu'à 100 \$) comprise avec les services suivants :**  
 Petit paquet<sup>MC</sup> à destination des É.-U. (colis-avion)  
 Petit paquet<sup>MC</sup> du régime international (colis-avion et de surface)
- **Retrait du service Petit paquet à destination des É.-U. (colis de surface)**
- **Nouvelle option de conteneurisation : conteneur à lettres et à grands objets plats (CLGOP)**  
 Un nouveau conteneur—le conteneur à lettres et à grands objets plats—est maintenant offert pour le courrier mécanisable.  
[Pour en apprendre davantage.](#)
- **Élimination de la prime pour itinéraires hautement sollicités – Médiaposte sans adresse**  
 La prime pour itinéraires hautement sollicités du service *Médiaposte sans adresse*<sup>MC</sup> sera éliminée à compter du 14 janvier 2013.

Étant donné le déclin des volumes, la prime pour itinéraires hautement sollicités(1,5 cent) du service Médiaposte sans adresse sera éliminée à compter du 14 janvier 2013.

Il se peut que les itinéraires hautement sollicités soient encore mentionnés dans nos outils d'expédition et l'application Cibleur précis, mais les itinéraires ne s'afficheront plus et la prime ne sera plus appliquée.

Vous trouverez ci-joint une version révisée de votre grille tarifaire qui tient compte du retrait de la prime pour itinéraires hautement sollicités.